



SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille 75020

Tél : 01 44 62 70 01

Fax : 01 44 62 70 02

Mél : snu75@snuipp.fr

Site : <http://75.snuipp.fr>

L'École

Journal du
SNUipp Paris - FSU



Dispensé de timbrage Paris 20 CTC

L'ÉCOLE
Journal du
SNUipp Paris-FSU
11 rue de Tourtille
75020 Paris



**PRESSE
URGENTE**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 19/10/12

Refonder l'école, mais pas contre les enseignants !

Les paradoxes sont forts pour l'école. Entre la volonté affichée de « refondation », les conséquences toujours présentes des dégradations et des attaques subies ces dernières années et les premiers choix budgétaires, difficile d'y voir clair. Dans le même temps, la ratification du traité budgétaire européen par le parlement va engendrer une austérité de fait.

Le projet de budget 2013 marque une légère hausse pour l'éducation, contrairement à d'autres ministères où les suppressions de postes se poursuivent. Plus de 20.000 élèves supplémentaires sont attendus à la rentrée prochaine dans les écoles. Les 3.000 postes prévus dans le premier degré seront insuffisants pour absorber la hausse démographique et satisfaire les mesures annoncées dans le cadre de la priorité au primaire.

Scolariser les 2 ans en Zep nécessite plus de 3.000 postes, mettre un maître supplémentaire une journée par semaine dans les seules classes de CP et CE1 18.000 postes... Le projet de budget montre déjà ses limites et est loin des ambitions affichées.

La réforme des rythmes relève surtout du bricolage politique. Elle ne s'attaque ni au vrai problème de la démocratisation de l'école ni à l'amélioration des conditions d'exercice des enseignants. Pire encore, elle aggrave leurs conditions de vie personnelle et professionnelles. Dans ces conditions, pour le SNUipp-FSU Paris, ce projet n'est pas acceptable.

Les « véritables » négociations sur la « refondation » de l'école commencent. Elles ne pourront faire l'économie de l'intervention et de la mobilisation des personnels. Dans un premier temps, une participation massive à l'enquête du SNUipp-FSU permettra au syndicat de porter la parole des enseignants.

Loi d'orientation premières analyses

(page 2)

Rythmes scolaires Il faut revoir la copie !

(page 2)

Budget éducation 2013 en hausse mais...

(page 4)

Actualités parisiennes PVP, ville, CAPD...

(pages 6-7)

L'École n°294, du 19 octobre 2012, Journal du SNUipp Paris-FSU, CPPAP n°0515 S 07539, ISSN n° 12410233, Directeur de publication : N. Wallet, Prix : 1€, Maquette : A. Malaisé, Imprimé par nos soins. Dispensé de timbrage. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Arnaud Malaisé

Loi d'orientation

première analyse des propositions gouvernementales

Le rapport issu de la concertation vient d'être rendu public, le Président et le Ministre se sont exprimés. Le SNUipp-FSU a participé à cette étape de consultation en faisant part d'un grand nombre de propositions pour faire avancer l'école et obtenir une amélioration des conditions de travail et d'emploi des enseignants. Ecole maternelle, formation professionnelle... Un grand nombre de suggestions qui entraînent des questions ou des désaccords. Le SNUipp-FSU Paris invite les personnels à prendre connaissance de ce rapport dans son intégralité et propose une première analyse des mesures envisagées.

Le gouvernement vient de retenir les propositions, issues du rapport sur la concertation, qui serviront de base à la loi d'orientation : réhabilitation de la scolarisation des moins de trois ans, mise en œuvre du « plus de maîtres que de classes », refonte de la formation des enseignants...

Le SNUipp-FSU a participé à cette première étape de consultation, avant la négociation qui s'engage en octobre, en faisant part d'un grand nombre de propositions pour faire avancer l'école et obtenir une amélioration des conditions de travail et d'emploi des enseignants. Grande absente du rapport, et donc des propositions mises en débat, la **revalorisation des salaires des enseignants**, alors que la FSU réclame des mesures d'urgence suite à la dégradation continue du pouvoir d'achat.

Le constat d'un système scolaire fortement inégalitaire

Les deux premières parties du rapport dressent un constat du système éducatif qui correspond souvent à l'analyse de la FSU. Il rappelle les améliorations du système éducatif en termes de massification, mais en souligne les limites et notamment les inégalités, l'absence de démocratisation, les résultats médiocres en terme d'insertion professionnelle pour une partie importante d'élèves, sortis sans qualification du système scolaire. Le rapport insiste également sur les discriminations : inégalités quant au genre, quant au milieu social dont sont issus les élèves, inégalités sur l'ensemble du territoire...

De nombreuses suggestions... qui entraînent de nombreuses questions ou désaccords

Il est difficile de rendre compte et d'analyser la grande diversité des suggestions et propositions même si l'on s'en tient à l'école primaire. Nous vous invitons

donc à lire le rapport dans son intégralité (consultable sur notre site). Le SNUipp-FSU jugera les actes, les bonnes intentions ne suffiront pas. Il n'y a aucun chiffrage de l'ensemble des mesures, le budget prévu pour le moment ne suffira pas à réaliser l'ensemble de ces propositions.

Le SNUipp-FSU se félicite que la priorité à l'école primaire soit de nouveau réaffirmée, même si celle-ci ne doit en aucun cas se réaliser au détriment des autres niveaux d'enseignement. Le rapport affirme l'importance d'une **formation initiale** professionnalisante et souligne la nécessité des pré-recrutements, mais sans indiquer les moyens et les modalités de mise en œuvre. L'**école maternelle** est confortée dans son rôle et est valorisée, la scolarisation des moins de trois ans y est également avancée. Le rapport évoque une « formation spécifique » pour les personnels y travaillant. Si l'établissement d'une réelle formation spécifique sur l'école maternelle est indispensable, il n'est pas question d'instaurer une nouvelle division au sein des professeurs des écoles maternelle/élémentaire.

Du point de vue du contenu des **apprentissages et des méthodes d'enseignement**, pléthores de formulations en faveur de pédagogies innovantes qui ne sont pas clairement définies. Pour le SNUipp-FSU, c'est bien la réforme des contenus et des méthodes qui sera le levier de la réussite de tous les élèves. Le rapport ne cesse de jongler entre la défense du socle commun et du LPC tout en reprenant à son compte les critiques que la FSU porte sur ces derniers. Pour le SNUipp-FSU, ce n'est pas une simple « rénovation » du socle qu'il faut, mais bien une rupture avec celui issu de la loi Fillon de 2005. Même si le SNUipp-FSU se félicite de la reprise du dispositif « plus de maîtres que de classes », il déplore vivement l'absence des **Rased** et revendique toujours le rétablissement des postes.

Concernant les élèves en situation de

handicap, le rapport préconise la **professionnalisation des AVS** en leur donnant un statut. Là encore, le SNUipp-FSU attend les actes.

L'**éducation prioritaire** est également peu présente dans le rapport si ce n'est pour annoncer la volonté d'abandon d'un label « éducation prioritaire » au profit de critères de classement qui restent encore flous.

Enfin, même si ce point n'a pas été repris pour le moment par le gouvernement, le rapport préconise un **statut de directeur** sans aucun contenu précis : hiérarchique ou non ? Nouveau corps ? Pour le SNUipp-FSU, il est grand temps de clarifier les missions de direction et donner aux personnels les moyens de travailler, mais pour cela, nul besoin d'un statut qui en plus d'être un miroir aux alouettes introduirait de la division au sein des équipes.

Il est grand temps d'entendre les enseignants

Après deux mois d'écoute et avant tout arbitrage définitif, une nouvelle étape décisive s'ouvre, celle de la négociation. Le SNUipp-FSU va s'engager dans ces discussions avec détermination pour promouvoir les droits des enseignants et la réussite des élèves. Notre école doit retrouver un rythme de travail apaisé et serein.

Enfin, la loi d'orientation ne pourra pas se faire sans les enseignants. Ce sont eux qui font l'école au quotidien. Leur expertise doit être entendue. Aucune modification ne saurait dégrader leurs conditions de vie personnelle et professionnelle. Avant tout vote de la loi, le SNUipp-FSU estime qu'il est indispensable que les enseignants puissent donner leur avis comme cela a été parfois possible lors de l'élaboration des programmes. **C'est avec cet état d'esprit que, de son côté, il a lancé une grande enquête nationale.** Il entend bien en utiliser les résultats pour peser sur les discussions.

Rythmes scolaires

Le ministre doit revoir sa copie !

Le SNUipp-FSU Paris vient de prendre connaissance du premier projet présenté par le Ministre de l'Éducation Nationale au cours de négociations avec les syndicats le mardi 16 octobre. En l'état, ce projet n'est pas acceptable : ni les élèves ni les enseignants n'y trouvent leur compte.

Un projet tenant plus du bricolage que d'une véritable vision pour l'école

Le ministre a confirmé la volonté présidentielle du passage de la semaine à 4,5 journées de classe. Le nombre de semaines resterait à 36 semaines. Le zonage des vacances de printemps et d'hiver subsisterait. Aucun zonage ne serait proposé pour les grandes vacances. La journée scolaire serait de 5 heures plus 30 minutes «d'aide aux devoirs ou d'accompagnement au travail personnel» sans que l'on sache si cela concernera tous les élèves ou quelques uns. D'ailleurs, quid de l'école maternelle dans ces propositions ?

La demi-journée supplémentaire sera de trois heures.

A partir de la rentrée 2013, le volume d'enseignement devant élèves pourrait passer à 25 heures hebdomadaires : 23 heures de classes + 2 heures (½ heure par jour) pour un temps d'aide aux devoirs ou d'accompagnement.

Les obligations de service comprendraient également 2 heures qui seraient à redéfinir pour la formation pédagogique, les conseils d'école, la concertation et les relations aux familles.

Dans ce cadre, les élèves pourraient finir la classe à 15h30. Les élèves bénéficieraient alors d'aide aux devoirs prises en charge par les enseignants et d'activités culturelles et sportives assurées par les collectivités locales. Le volume horaire et la répartition des élèves entre ces deux activités restent à discuter avec les syndicats et les collectivités locales. Au vu du scénario ministériel, les enseignants assurant ½ heure par jour d'aide aux devoirs finiraient leur service à 16 heures.

Le ministre a annoncé qu'au vu du coût

que représente le mercredi matin supplémentaire, des éléments de compensation financière seront à discuter dans les négociations.

Un projet qui dégrade les conditions de travail et d'emploi des enseignants

Par rapport à l'existant, les enseignants devraient enseigner une demi-journée supplémentaire et ne finiraient la classe au mieux qu'une demi-heure plus tôt les quatre autres jours de la semaine.

Aucun allègement de service n'est prévu par le Ministre, les obligations de service des professeurs des écoles seraient maintenues à 27 heures par semaine. Il y aurait donc 25 heures hebdomadaires devant élèves et deux heures à répartir entre les animations pédagogiques, la concertation, les conseils d'école, les rencontres avec les parents...

En parallèle, **aucune revalorisation salariale conséquente** n'est envisagée.

Le projet actuel ne prend pas en compte les revendications du SNUipp-FSU en termes d'améliorations des conditions de travail des personnels (réduction du temps de service, dissociation du temps enseignant et du temps élèves...). L'ensemble des temps hors la classe (temps de préparation, lien avec les familles, travail en équipe...) n'est pas reconnu par le Ministre.

Un projet qui n'améliore pas les conditions d'apprentissage des élèves

La transformation de l'école revendiquée par le SNUipp-FSU a pour objectif une réelle démocratisation scolaire. La réussite de tous les élèves est loin de dépendre uniquement des rythmes scolaires. Il faut s'interroger sur les contenus d'enseignement proposés et leur mode de transmission, les conditions d'enseignement au sein de la classe (effectifs, types d'activités, alternance grand groupe/petits groupes...). C'est aussi une question de formation des enseignants et d'organisation pédagogique. Depuis les premières annonces, le SNUipp-FSU demande à ce



que tout soit mis sur la table et que le temps soit pris pour que les enseignants puissent débattre et se prononcer sur l'ensemble de ces questions.

La logique ministérielle semble inverse : cela semble être le contenant qui doit déterminer le contenu. En effet, dans les discussions, le Ministre a annoncé un allègement des programmes rendu nécessaire selon lui par cette nouvelle organisation du temps scolaire qui contient de fait une nouvelle réduction du temps d'enseignement du aux élèves. C'est incohérent : avant même toute réflexion approfondie sur les contenus d'enseignement, va-t-on assister à des retraits de notions à enseigner par matière ou l'exclusion de domaines entiers tels que les arts visuels, l'EPS ou l'éducation musicale ?

Enfin, le Ministre défend sa volonté de revoir les rythmes scolaires rapidement afin d'alléger la journée de l'enfant. Or, le projet soumis aux syndicats ne diminuerait le temps scolaire que d'une demi-heure par jour. En tout état de cause, pour le SNUipp-FSU Paris, s'intéresser à la fatigue des élèves et à leur capacité d'attention suppose de considérer leurs «temps de vie» de façon globale.

Le SNUipp-FSU Paris considère donc ce **projet inacceptable** en l'état. Il est grand temps que l'ensemble des éléments soit mis en discussions et que le Ministre prenne enfin le temps de consulter les enseignants et d'entendre leurs revendications. La réforme des rythmes relève surtout du symbole politique. Elle ne s'attaque pas au vrai problème de la démocratisation de l'école.

Salaires dans la fonction publique, des mesures d'urgence maintenant !

Ces dernières années, dans un contexte marqué par les suppressions de postes et la dégradation des conditions de travail, le pouvoir d'achat des enseignants comme celui de l'ensemble des fonctionnaires, en activité ou retraités, n'a cessé de reculer.

Le point d'indice, qui sert de base de calcul aux salaires, est gelé depuis 2011. Le gouvernement n'envisage aucunement de revenir dessus alors que l'inflation s'établit à 2,1% en 2012 selon les derniers chiffres disponibles. Depuis 2000, cette diminution de la valeur du point d'indice atteint près de 12% ! Ainsi, actuellement seules les promotions d'échelon peuvent compenser cette perte de pouvoir d'achat.

A cela se rajoute l'instauration d'une journée sans salaire sur chaque congé maladie, mesure injuste et inefficace

mise en place par le précédent gouvernement sur laquelle il est urgent de revenir. Depuis la « réforme » des retraites de 2010, les cotisations salariales pour la retraite des fonctionnaires augmentent chaque 1er janvier, diminuant d'autant le revenu mensuel. Cette baisse correspondra à terme à une journée de salaire en moins par mois !

Les enseignants français payés très en deçà de la moyenne

Le dernier rapport de l'OCDE, « Regards sur l'éducation 2012 », montre que le salaire des enseignants a diminué en valeur réelle de plus de 5% de 2000 à 2010, une exception mondiale avec le Japon ! Après 15 ans d'exercice, les enseignants français du primaire touchent près de 4000 euros de moins par an que la moyenne des enseignants des pays

de l'OCDE, soit plus de 320 euros par mois !

La crise ne provient pas du niveau des salaires et des pensions, mais de la recherche, par une minorité, de profits toujours plus importants. Le déficit public provient d'abord des cadeaux fiscaux et des exonérations sociales. Les dépenses publiques ont montré leur efficacité, leur rôle « d'amortisseur social » était loué par tous en 2008, au début de la crise. La part des richesses reversées en salaires pour les agents de l'Etat ne cesse de diminuer, de 4,34% en 2000 contre 3,39% en 2010. Maintenir la part de 2000 aurait permis une hausse du point d'indice de 22% durant cette même période ! La baisse des traitements relève donc d'un choix politique et non d'une nécessité économique.

10% et 50 points d'indice pour tous !

Le SNUipp et la FSU exigent donc des mesures d'urgence pour tous les fonctionnaires, une hausse de 10% du point d'indice et une augmentation pour tous de 50 points (231 euros bruts mensuels).



Journée de carence, les organisations syndicales écrivent au ministre

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont dénoncé la mise en place d'une journée de carence pour les agents de la Fonction Publique et demandent le retrait de cette mesure à Marylise Lebranchu Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique.

Les retraités sont en colère !

Les retraités de la FSU se félicitent de la forte mobilisation des retraités le 11 octobre aussi bien à Paris que dans les régions et du succès

des initiatives unitaires pour rappeler leurs revendications :

- pouvoir d'achat ;
- perte d'autonomie ;
- accès aux soins.

Cette large mobilisation témoigne de l'inquiétude et des attentes des retraités.

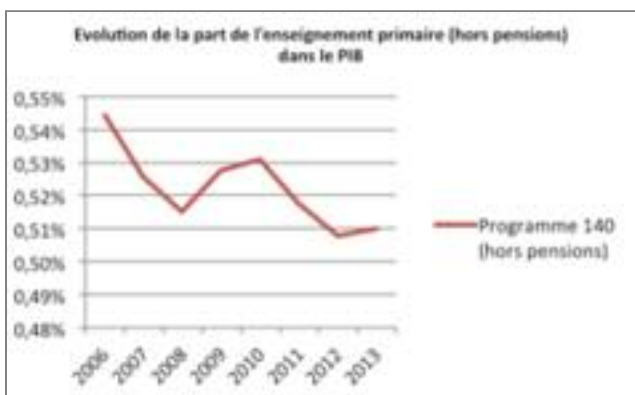
Inquiétude face aux divers projets : remise en cause des mécanismes déjà insuffisants d'ajustement des pensions, taxe de 0,15%, menaces sur la CSG, tarifs des consultations médicales pour les plus de 80 ans, fiscalité...

Le gouvernement doit entendre les retraités et les revendications qu'ils portent depuis des années.

Les retraités de la FSU restent mobilisés pour poursuivre dans l'unité la plus large l'action du 11 octobre.

Budget de l'éducation 2013 en hausse mais...

Le budget de l'enseignement scolaire public du premier degré (programme 140) pour 2013 est de 18,863 milliards d'euros. Il est composé quasiment uniquement des rémunérations et des pensions des personnels (99,8 %). Hors pensions qui en représentent 37%, le budget s'établit à 11,87 milliards d'euros, en hausse de +1,2 % par rapport à 2012. En comparaison, toujours hors pensions, le budget de l'éducation nationale dans son ensemble augmente de +0,6 %.



Depuis 2006, la part du PIB consacrée au budget de l'enseignement primaire a diminué de 0,545% à 0,51%. Conséquence de la crise, le PIB a chuté de -3,1 % entre 2008 et 2009, ce qui augmente mécaniquement la part du budget dans le PIB durant la période 2009-2010.

Arrêt des suppressions et création de 3000 postes

Le budget 2013 acte la fin du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite dans l'éducation. Le SNUipp-FSU s'en félicite. Les 9000 départs prévus seront tous remplacés via le concours « ordinaire » en cours de Master 2. Ces enseignants recrutés devraient être en poste à la rentrée 2013 et « bénéficieront de stages regroupés en tout début d'année scolaire pendant lesquels leur service sera assuré par des titulaires remplaçants disponibles à cette période de l'année ».

L'ouverture d'un autre concours en fin de Master 1 organisé en juin 2013 devrait conduire à recruter un peu plus de 9 000

autres enseignants. Durant l'année scolaire 2013-2014, ils seraient rémunérés à mi-temps, impactant ainsi le budget de 4569 emplois, et seront affectés à tiers temps dans les écoles. Cela représente 3000 moyens supplémentaires d'enseignement. Le retour à une formation initiale se fait ainsi à minima, un coût budgétaire de 50% pour une quantité de travail de 33%...

Ces 3000 postes devraient être affectés pour compenser la hausse démographique attendue de 20600 élèves supplémentaires et pour financer les mesures de la loi d'orientation. Or, pour réaliser uniquement le « plus de maîtres que de classes » un jour par semaine dans les classes de CP et CE1, il faut créer 16000 postes. Pour

scolariser 30% des deux ans en Zep, il faut créer également 3 300 postes sans compter les dépenses en ASEM, locaux... Le budget prévu sera donc insuffisant pour financer les premières annonces présidentielles à la rentrée prochaine.

Rémunérations toujours gelées

Le budget acte la poursuite, pour la troisième année, du gel du point d'indice. La dernière augmentation remonte à juillet 2010 et depuis les cotisations retraites augmentent, un jour de carence s'est institué, les prix ont connu une inflation... conduisant ainsi à une baisse du salaire des enseignants.

L'éducation, une exception

Le budget de l'éducation en légère hausse est une exception, avec l'intérieur, la justice et le social, alors que l'Etat va réduire ses dépenses de 10 milliards d'euros en 2013. L'objectif affiché de réduction à 3% du PIB en 2013 du déficit public et de la construction du budget dans le cadre d'une « règle d'équilibre



budgetaire » imposée par le TSCG européen (traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance) conduisent ainsi à de nouvelles restrictions dans les dépenses publiques. Cette poursuite d'une logique d'austérité et de réduction des dépenses publiques réduit les revenus, la consommation, la production et par conséquent ... les recettes fiscales.

Le SNUipp et la FSU ne peuvent accepter que les créations d'emplois dans les secteurs prioritaires (éducation, justice, sécurité) se fassent au prix de suppressions d'emplois dans les autres ministères (-2353 postes pour l'économie et les finances et -614 pour l'écologie par exemple) affaiblissant de fait les missions qu'ils ont en charge.

Les finances publiques ne doivent pas se résumer à des charges car elles représentent avant tout les conditions indispensables pour permettre au plus grand nombre l'accès aux services publics, aux prestations sociales... Elles sont un levier des politiques publiques d'emploi, de logement...et jouent un rôle moteur dans le développement de l'activité économique.

Pour le SNUipp et la FSU, il est temps de rompre avec l'idée que la Fonction publique serait une charge. Elle est bien un investissement d'avenir, une chance qui contribue à davantage de justice sociale, d'égalité et un atout pour sortir de la crise. Dans le contexte que nous connaissons, cela prend encore davantage de sens.

PVP vers une intervention hors temps scolaire ?



Le SNUipp-FSU avait déjà interpellé la Ville de Paris en juin 2011 pour manifester son inquiétude concernant l'avenir des professeurs de la Ville (PVP). Le SNUipp-FSU avait réaffirmé son attachement à leurs enseignements qui contribuent à la qualité du service public

d'éducation dans les écoles parisiennes. Colombe Brossel, l'adjointe au Maire chargée des affaires scolaires, avait alors essayé de lever nos inquiétudes.

Cependant, en cette rentrée, les organisations syndicales des PVP et le SNUipp-FSU estiment que le nombre de places aux concours de PVP n'est pas suffisant pour que leurs enseignements puissent se passer dans de bonnes conditions, que toutes les classes puissent en bénéficier et que les heures d'ateliers soient en nombre

suffisant. Le SNUipp-FSU revendique donc l'augmentation du nombre de places au concours. Il s'est adressé à Colombe Brossel pour porter cette demande. Dans sa réponse au SNUipp-FSU, après

avoir réaffirmé « son attachement au travail remarquable qu'effectuent les PVP dans les écoles parisiennes », Mme la Maire adjointe aux affaires scolaires a indiqué que la Ville ne pouvait s'engager pour les années postérieures à 2013 « ne sachant quels impacts la refondation des rythmes éducatifs aura sur notre organisation ». Cette réponse est inquiétante à plus d'un titre : les enseignements artistiques et sportifs risquent-ils d'être déplacés hors temps scolaire ou est-ce uniquement l'intervention des PVP qui serait dorénavant hors temps scolaire ? Le SNUipp-FSU est opposé à ces deux options et l'a fait savoir dans sa réponse à Mme Brossel.

Pour le moment, le SNUipp-FSU appelle les écoles qui manqueraient de PVP à le contacter.

Classes de découverte rétablir le budget

En fin d'année scolaire dernière, le SNUipp-FSU avait fortement dénoncé les coupes claires dans le budget consacré aux classes de découvertes : réduction de 1,2 millions euros, soit 20% du budget. Mme Brossel, Maire adjointe avait alors assumé cette décision justifiée par la volonté municipale de réduction de son budget global. Elle avait indiqué qu'il s'agissait d'un recentrage de la politique municipale en faveur des élèves scolarisés dans les écoles ZEP-REP et dans les écoles rencontrant les mêmes difficultés socio-économiques. Ce recentrage sera appliqué à d'autres dispositifs municipaux comme les ateliers bleus. Le SNUipp-FSU avait fermement contesté cet argumentaire,

la politique concernant l'éducation prioritaire correspond à la logique de « donner plus à ceux qui ont le moins » et non pas « donner plus à ceux qui ont le moins en retirant des moyens à ceux qui ont plus ».

Le SNUipp-FSU avait conclu en demandant que la Ville revienne sur cette réduction budgétaire lors du prochain budget. Le vote municipal du budget approchant et sans réponse à un premier courrier unitaire, l'ensemble des organisations syndicales d'enseignants du premier degré avec les parents d'élèves de la FCPE ont demandé à être reçu par Mme Brossel pour de nouveau exiger le rétablissement du budget municipal dévolu aux classes de découvertes.

Mouvement inter calendrier prévisionnel et permanence le 21/11

Le SNUipp-FSU Paris organise une permanence dans son local mercredi 21 novembre pour renseigner tous les enseignants souhaitant participer au mouvement inter-départemental. Consultez également les statistiques en ligne sur notre site.

● Jeudi 8 novembre 2012

Publication de la note de service au BOEN

● Lundi 12 novembre 2012

Ouverture de la plateforme "Info mobilité"

● Jeudi 15 novembre 2012 à 12h00

Ouverture des inscriptions dans l'application Siam dans les départements.

● Mardi 4 décembre 2012 à 12h00

Clôture des inscriptions dans l'application Siam Vendredi 7 décembre 2012 au plus tard

Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat.

● Vendredi 14 décembre 2012 au plus tard

Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale.

● Lundi 11 mars 2013

Diffusion individuelle des résultats.

Liste complémentaire enfin, elle s'est ouverte !

Le SNUipp-FSU se félicite que le ministère ait enfin répondu à sa demande d'ouverture de la liste complémentaire à Paris. Cela permettra de pourvoir les postes vacants à venir par le recrutement de 23 enseignants stagiaires supplémentaires et éviterait a priori le recours en cours d'année à des enseignants contractuels précaires. Ils seront considérés comme des PES : avant les vacances d'automne, ils ont deux fois deux semaines de stages d'observation dans des classes de maîtres d'accueil temporaires et quatre demi-journées de travail avec des conseillers pédagogiques. Leurs tuteurs seront des PEIMF et ils seront évalués comme les autres PES.

Depuis la mise en place de la « réforme » de la formation initiale via la mastérisation, le recours au recrutement via la liste complémentaire n'était plus de mise à Paris alors que c'était la modalité habituelle retenue par l'académie pour réguler le nombre d'enseignants en cours d'année. Quand un poste devenait vacant, suite à un congé long, une disponibilité tardive, un renouvellement de congé parental... l'académie recrutait un enseignant issu de cette liste, qui se retrouvait tout de suite en classe pour pourvoir à cette vacance de poste et bénéficiait de l'année de formation initiale à la rentrée suivante.

Evaluation d'école allègement et volontariat réaffirmé

Le SNUipp-FSU a rencontré le Dasen en fin d'année dernière pour dénoncer la manière dont se passaient les évaluations d'écoles dans nombre de circonscriptions. Le syndicat a de nouveau demandé à ce que ce dispositif soit mis en place sur la base du volontariat des équipes et qu'il y ait une réelle rupture tant dans la forme que dans les objectifs de ce dispositif (consulter notre analyse sur notre site).

Le SNUipp-FSU a été partiellement entendu puisque dorénavant, le Dasen a indiqué que l'évaluation de l'école ne se fera que si l'équipe est volontaire et que le dispositif est allégé.

L'année 2010-2011, au vu du fort nombre d'enseignants en « surnombre », ce recours n'avait pas été nécessaire. L'année dernière, l'académie se réfugiait derrière une interdiction ministérielle d'y recourir conjuguée à la législation qui interdit tout recrutement une fois le concours suivant ouvert, période qui se situe dorénavant à la fin du mois de septembre. Elle envisageait donc de recourir à des recrutements de contractuels. Devant le refus unanime de l'ensemble des organisations syndicales et les actions engagées (motion d'écoles, rassemblement devant le ministère, audiences diverses...), l'académie avait reculé et n'avait recruté que deux enseignants contractuels. Par contre, elle a restreint les possibilités de mobilité des enseignants parisiens en limitant les départs au mouvement inter-départemental, via les permutations informatisées comme via les exeats, pour se mettre artificiellement en position de « surnombre »



à la rentrée 2012, ayant plus d'enseignants que de postes budgétaires à pourvoir.

Ce recrutement supplémentaire de 23 enseignants devrait donc permettre qu'il y ait à Paris autant d'enseignants que de postes durant toute l'année sans recours à l'embauche de contractuels. Toutefois, ce ne sont pas des postes supplémentaires permettant le rétablissement partiel des 28 postes de remplacement supprimés ou des 44 postes Rased, ni des ouvertures, pourtant nécessaires, de classes.

Seul un budget 2013 ambitieux pour l'éducation permettra de revenir sur les suppressions de ces dernières années et de répondre aux besoins des écoles. Le SNUipp-FSU est déterminé à l'imposer.

Partir en retraite déposer son dossier

La circulaire académique est parue (consultable sur notre site). Pour partir en retraite au 1er septembre 2013, il vaut mieux déposer son dossier avant le 30 novembre, et au plus tard le 1er mars 2013.

Promotions 2012-2013 Capd repoussée au 29 novembre

La Capd traitant des promotions pour l'année 2012-2013 se tiendra finalement le 29 novembre. N'hésitez pas à nous renvoyer la fiche de contrôle, disponible sur notre site, qui permettra au SNUipp-FSU de vérifier votre barème et de vous informer de votre éventuelle promotion à l'issue de la Capd.

Formation continue Capd le 18 octobre

La Capd traitant des stages de formation continue devait se tenir le 18 octobre. Contacter le SNUipp-FSU pour connaître les stages auxquels vous êtes retenus.

Se syndiquer dès maintenant pour renforcer le SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2012/2013

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 1er du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB

TACITE RECONDUCTION

Décembre

Janvier
 Février

Mars
 Avril

Mai
 Juin

Juillet
 Août

Autorisation de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront d'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès prévu par la loi N°78-17 "loi informatique et libertés".

ORGANISME CRÉANCIER

Crédit Mutuel Enseignant de Paris 69 bd Saint Germain 75005 Paris

N° NATIONAL EMETTEUR 424 241

TITULAIRE DU COMPTE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

COMPTE A DEBITER

CODE ETABLISSEMENT

--	--	--	--	--

CODE GUICHET

--	--	--	--	--

N° COMPTE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CLE

--	--

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Commune :

DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE

A _____ le _____

Signature :

66% de la cotisation est déductible de vos impôts

Montant et coût après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec lssr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €